SAINT-MÉLOIR DES ONDES

REGLEMENT DE CONSULTATION

Entretien des espaces verts sur le territoire de la commune de SAINT-MÉLOIR DES ONDES

Marché d'une durée de 1 AN

(renouvelable 3 fois maximum)

MARCHE PUBLIC à PROCEDURE ADAPTEE
selon le Code de la commande publique

Maître d'ouvrage : Commune de SAINT-MÉLOIR DES ONDES

Adresse : Mairie - Place de la Mairie - 35350 Saint-Méloir des Ondes

Tél : 02 99 89 10 78 - **Mail** : secretariatdumaire@smdo35.fr

Localisation : Bourg de Saint-Méloir des Ondes

REMISE DES OFFRES

Date d'envoi à la publication : 6 novembre 2026

Date et heure limite de réception des offres : Mercredi 16 décembre 2026 – 12h00

Dépôt des offres dématérialisées : www.megalis.bretagne.bzh

ARTICLE 1 - Dénomination et adresse de la collectivité :

Personne publique contractante :
COMMUNE DE SAINT- MELOIR DES ONDES
Place de la Mairie
35350 SAINT- MELOIR DES ONDES
Tél : 02 99 89 10 78
Mail : secretariatdumaire@smdo35.fr

ARTICLE 2 - Procédure de passation et forme du marché

Ce marché est un marché de services passé suivant la **procédure adaptée** en application des dispositions du Code de la Commande Publique.
Marché d'une durée de 1 an - renouvelable 3 fois maximum

ARTICLE 3 - Objet de la consultation

Les stipulations du présent règlement concernent l'opération suivante :

Entretien des espaces verts de la commune de Saint-Méloir des Ondes

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Particulières.

ARTICLE 4 : Définition des prestations réalisées

La prestation fait l'objet de 2 lots (*cf descriptif au Cahier des clauses particulières)*

ARTICLE 5 – Variantes – Options – PSE *(prestations supplémentaires éventuelles)* Néant

ARTICLE 6 - Délai d'exécution

Le marché s'exécute à l'année civile selon un planning d'intervention contractuel.
La 1ère année s'entendra de la date de notification du marché au 31 décembre 2027.
En cas de renouvellement, les autres années s'entendent à l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre.
Date maximum du marché : 31 décembre 2030

ARTICLE 7 - Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu :
• soit par un prestataire possédant l'ensemble des compétences requises,
• soit avec des prestataires groupés et désignation d'un mandataire commun.

ARTICLE 8 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 9 - Retrait des offres

Le dossier peut être téléchargé sur la plate-forme de marchés

www.megalis.bretagne.bzh

ARTICLE 10 - Présentation des offres

Le candidat remettra une offre comprenant :

- **DC1 : lettre de candidature**
- **DC2 : déclaration du candidat**
- **Attestation d'assurance**
- **Le CCP signé et daté**
- **Le certificat de visite des lieux (délivré par la collectivité)**
- **Le tableau de décomposition du prix global et forfaitaire** *(selon le cadre joint au présent dossier) – offre à signer*
- **Le Bordereau de Prix Unitaire**
- **Mémoire destiné à apprécier la valeur technique et la qualité de l'offre :**
 - Liste de **références** des réalisations dans le même domaine sur les 5 dernières années, visuels, montants d'opération, attestations des maîtres d'ouvrage … *etc…*
 - Une **note** précisant :
 - Le **descriptif** de la société, de son équipe, de ses moyens matériels *(CV, qualification, domaine de prédilection, moyens en matériels, etc…)*
 - *La* **méthodologie, l'organisation du chantier** : *mode opératoire, matériel utilisé, mode de contrôle et suivi qualité, sécurité des chantiers,…*
 - Une note permettant de juger la **démarche environnementale** *(certification, gestion des déchets…)*

***NB** : Alors qu'un acte d'engagement était autrefois requis de l'opérateur économique soumissionnaire lors du dépôt de son offre, sa signature n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché public.*

ARTICLE 11 - Jugement des offres

Elimination des candidats

Lors de l'analyse des candidatures par le maître d'ouvrage, les conditions d'élimination des candidats seront les suivantes :

• Candidats faisant l'objet d'une interdiction de concourir,
• Candidats ne produisant pas la totalité des pièces demandées dans le dossier de candidature, à l'issue d'un délai de 3 jours laissé au candidat pour compléter son dossier,
• Candidats dont les niveaux de capacités professionnelles, financières et techniques par rapport aux prestations, objet de la consultation, sont jugés insuffisants.

Jugement des Offres

Après examen de la conformité des offres au regard du présent règlement, le jugement sera effectué dans les conditions prévues ci-après :
Ces conditions prévoient notamment :
• L'examen de la conformité des réponses aux documents de consultation
• La prise en compte des critères de jugement énumérés ci-après.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie au regard des critères pondérés suivants :

- **Valeur technique des prestations** (*appréciée sur la base de la documentation technique qui sera produite) :* **50 %**

- **Prix des prestations** *(éléments de rémunération portés au tableau de décomposition des prix) :* **50 %**

Jugement des offres suivant la grille de notation ci-dessous :

	Pondération	Note sur 100
VALEUR TECHNIQUE	50%	50 points
PRIX	50 %	50 points

Décomposition de la valeur technique (50 points) :

Désignation	Nombre de points sur 60	Exemples de documents à fournir (liste non exhaustive)
Démarche environnementale	10 points	Engagement dans une démarche environnementale (certification ou autres), gestion des déchets Engagement du titulaire vers les cibles H.Q.E., etc…
Références	10 points	Liste des références (collectivités, entreprises) dans le même domaine sur les 5 dernières années écoulées, attestation de satisfaction des maîtres d'ouvrages et/ou d'œuvre, montant des prestations, visuels, etc…
Technicité	30 Points	Equipe mise à disposition du chantier : nombre de personnes, structuration, matériels utilisés *(10 points*) Organisation du travail : méthodologie, conduite de chantier, suivi et contrôle, *...etc… (20 points)*

Système de notation :

Appréciation	Note
Complet et argumenté	100% des points
Satisfaisant	75% des points
Passable	50% des points
Insuffisant	25% des points
Non abordé	0% des points

Calcul du critère quantitatif (coût global de la prestation annuelle) : 50 points

Chaque offre financière se verra attribuer une note (arrondie à 2 chiffres après la virgule) déterminée par application de la formule suivante :

Calcul Note du prix = (Prix offre la moins élevée/ Prix offre de l'entreprise) x nbre de points à attribuer (50)

ARTICLE 12 – Audition - Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats qui auront obtenu le meilleur classement provisoire.

N.B : la négociation n'est qu'une éventualité. La collectivité invite donc les candidats à remettre immédiatement leur meilleure offre.

ARTICLE 13 - Réception des offres dématérialisées

Les candidats répondront **exclusivement par voie dématérialisée**. Ils présenteront leur réponse dans un fichier unique comprenant à la fois les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre de prix.

La transmission dématérialisée ne pourra être exécutée que sur le site Internet suivant : **www.megalis.bretagne.bzh**

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

ARTICLE 14 - Renseignements complémentaires

Pour tous les renseignements complémentaires d'ordre technique, les candidats devront faire parvenir leurs questions au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, via la plateforme de dématérialisation **megalis.bretagne.bzh**

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.

Une visite des sites est conseillée. Prise de contact avec le responsable des services techniques au 02 99 89 10 78 ou 06 24 28 27 56

ARTICLE 15 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.